



# Habilitation opérations d'ordre électrique - Véhicules électriques ou hybrides

B1/VL-B2/VL-BCL-BRL-B1XL-B2XL

Initiale - Intro



## Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exécuter en sécurité des interventions sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybrides  
Obtenir son titre d'habilitation électriques

### Compétences visées

- ✓ Connaître la réglementation, la norme NF C18550 et les habilitations
- ✓ Avoir des notions élémentaires d'électricité
- ✓ Connaître les risques liés à l'électricité
- ✓ Connaître les mesures de prévention des risques électriques
- ✓ Savoir exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybrides
- ✓ Savoir travailler en toute sécurité

### PUBLIC

Personnes amenées à intervenir sur des véhicules électriques et/ou véhicules hybrides.

- Exécutant réalisant des travaux d'ordre électrique sur le réseau électrique du véhicule.
- Chargé de travaux organisant les travaux d'ordre électrique.
- Chargé de travaux réalisant les mesures, essais et manœuvres sur les véhicules électriques.
- Chargé de consignation assurant la mise en sécurité électrique du véhicule.
- etc.

### MODALITES

- Durée : 14h (2 jours) dont 5h d'enseignement pratique et/ou de mises en situations d'évaluation.
- Nombre de participants : 12 participants maximum et 1 participant minimum
- Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).
- Type d'action : Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

### PRÉ-REQUIS

Avoir des compétences en électricité.

## Textes officiels

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail  
NFC 18-550 du 3 octobre 2011

**Formacode :**  
24049 habilitation électrique - NSF 255  
24095 basse tension - NSF 255

**Programme** F HeLElec A I - Edition du 27-07-2021

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail



# Programme détaillé de la formation

## A - THEORIE

- 1- Introduction et présentation du stage.
- 2- Définition des opérations d'ordre électrique sur véhicule.
- 3- Aspects réglementaires
- 4- Les grandeurs électriques et domaines de tension
  - Courant, tension, puissance, énergie, ...
- 5- Les définitions relatives aux véhicules électriques et/ou hybrides.
  - Véhicules électriques, véhicules hybrides. Réseau électrique de traction et de service. Grandeur électrique.
- 6- Structure et éléments constitutifs d'un véhicule hybride/électrique.
  - Les accumulateurs, les générateurs électriques...
- 7- Les différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
  - Les risques électriques et leurs conséquences. Effets du courant électrique sur le corps humain. Classe de matériel. Très basse tension (TBT) et basse tension (BT).
  - Précaution à prendre en cas de présence d'électrolyte liquide.
- 8- Les mesures de protection contre les chocs électriques
- 9- Les textes réglementaires et la publication UTE C 18.550
- 10- Les habilitations électriques.
  - Définitions. Différents titres d'habilitation. Responsabilités. Zones à risque électrique.
- 11- Le matériel de protection individuelle et collective et l'outillage de sécurité
- 12- Les règles de sécurité à observer lors des opérations d'ordre électrique sur les véhicules
  - Mise en sécurité d'un véhicule électrique, travaux hors tension et travaux sous tension...
- 13- L'identification et le repérage des conducteurs électriques
- 14- Les incidents et les moyens d'y remédier
- 15- Conduite à tenir en cas d'accident électrique
- 16- Test d'évaluation individuelle

## B - PRATIQUE :

Mise en situation sur véhicule électrique et/ou hybride du site selon la disponibilité d'un véhicule. Examen des risques.

Application des instructions de sécurité et des procédures de l'établissement.

Evaluation pratique

## Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

## Moyens techniques

Véhicule électrique, moyens de balisage.

## Evaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

## Documents délivrés

- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
- Attestation de formation adressée au signataire de la convention.
- Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.
- Un manuel est remis à chaque stagiaire.